

Réuni le 13 mai 2016, sous la présidence de Monsieur DARNAULT Joël, le conseil municipal de Rivarennnes a pris les décisions suivantes :

## **I. Délibération**

- Maîtrise d'ouvrage : travaux d'accès voirie à la Maison d'accueil familiale 22 600 €  
Montant forfaitaire cabinet d'études DB : 1356€ TTC dont 1130€ montant forfaitaire et 226€ la TVA
- Autorisation de prêt de 70 000€ pour des travaux d'investissements (viabilisation éco-quartier saint Léonard, mobilier maison d'accueil familial, logiciel cimetière) le conseil approuve à l'unanimité et autorise le maire à signer.
- Décision modificative, augmentation de crédits de 40 000€ en investissement, sur les comptes 1641 et 2313. Accord à l'unanimité du conseil municipal.
- Délibération fond d'aide aux jeunes en difficultés du conseil départemental de 0.70€ par jeune de 18 à 25 ans sur l'exercice 2016. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

## **II. Débat d'orientation budgétaire CDC**

- Le rapport a été présenté au conseil municipal par monsieur le Maire.

## **III. Questions diverses**

- Subvention accordée à l'office de tourisme de St Gaultier 150€, à l'unanimité